

La Gazette des Comores

*Paraît tous
les jours sauf
les week-end*

Quotidien Indépendant d'Informations Générales

27^{ème} année - N°5223 - Mardi 13 Octobre 2026 - Prix : 200 Fc

EDUCATION :

Le premier baccalauréat agricole à Ngazidja



AGRESSION SEXUELLE SUR UNE ENFANT DE 3 ANS :

**Naiman Kamal condamné
à 13 ans d'emprisonnement**

LIRE PAGE 3

Visitez le site de La Gazette
www.lagazettedescomores.com

03 Djamadul - Awal 1448

Prières aux heures officielles

Du 11 au 10 Octobre 2026

Lever du soleil:

05h 44mn

Coucher du soleil:

18h 03mn

Fadjr : 04h 32mn

Dhouhr : 11h 58mn

Ansr : 15h 19mn

Maghrib : 18h 06mn

Incha : 19h 21mn



ENTREPRENARIAT :

Saïd Hachim, le financier qui mise sur les confitures locales

Contrôleur financier chez Mvola, Saïd Hachim Ziad cultive depuis 2019 une autre passion : la transformation artisanale des fruits en confitures. Porté par une dynamique familiale, son projet valorise les productions locales, mais peine à prendre de l'ampleur face à la hausse du prix du sucre, au manque de main-d'œuvre qualifiée et à des habitudes de consommation encore peu favorables au made in Comores.

À Moroni, les produits importés occupent une place importante dans les rayons, tandis que les initiatives locales de transformation agroalimentaire peinent à se développer. Entre approvisionnement irrégulier, coûts de production élevés et difficultés à fidéliser une clientèle tout au long de l'année, les petits entrepreneurs doivent composer avec un environnement exigeant. Saïd Hachim Ziad en fait l'expérience depuis le lancement de son activité de confiture artisanale, en 2019. Contrôleur financier chez Mvola, Saïd Hachim Ziad, diplômé en mathématiques appliquées, mène en parallèle un projet familial de transformation artisanale des fruits, avec le soutien des femmes de son entourage. Derrière les bocaux, l'organisation repose en effet sur la solidarité familiale. « Ma femme et ma sœur me soutiennent dans cette aventure. Yousrat Youssouf a été la première à me tenir la main en 2019,

mais elle est partie en France », explique-t-il.

Pour lui, la confiture n'est pas un métier, mais une passion qu'il souhaite convertir en activité génératrice d'emplois. « La transformation des fruits n'est pas mon métier, mais une passion que j'ai voulu développer en une solution de création d'emplois. Il m'a fallu trois mois pour poser les bases du projet. Mais depuis, hélas, il est très difficile de le faire grandir, faute de main-d'œuvre qualifiée, mais surtout de personnes qui partagent cette passion », confie-t-il. Sa passion pour la confiture remonte à l'enfance, lorsqu'il rapportait des framboises à sa mère, pâtissière, qui les transformait en différentes préparations. C'est en découvrant ses confitures qu'il a eu l'idée de se lancer. « Tout commence par des sorties aux champs, quand mon frère et moi partions chasser. Moi, j'étais plutôt là à faire des tours et à vagabonder, en attendant. À chaque fois, je ramenaï des framboises à ma mère. Puis, un jour, elle en a fait de la confiture, une préparation qui n'avait rien à envier à celles du marché. C'est là qu'a germé l'idée », raconte-t-il.

Lancée en 2019, son activité séduit progressivement une clientèle. Il s'approvisionne auprès de productrices et cultive lui-même certains fruits, notamment les papayes et les ananas. « Quand j'ai lancé l'activité, c'était pour tester. Puis j'ai trouvé une clientèle qui m'a fait confiance et qui a adhéré à l'idée. Nous ache-



tons les fruits avec les mamans, et nous en produisons aussi une partie nous-mêmes, notamment les papayes et les ananas », précise-t-il. Initialement soutenue par les hôtels et les épiceries, son activité est aujourd'hui fragilisée par la hausse des coûts de production. « Le prix du sucre a doublé, alors qu'il représente

entre 50 et 60% du coût du produit. Nous avons pourtant voulu maintenir nos prix face à la concurrence des produits importés. Aujourd'hui, notre marge est quasiment inexistante », explique-t-il.

À cette contrainte s'ajoute la saisonnalité des ventes. Les périodes de mariage, de juillet à septembre et de

décembre à février, correspondent aussi aux séjours de nombreux Comoriens de la diaspora. Les confitures sont alors achetées pour être offertes ou emportées à l'étranger. Le reste de l'année, la demande retombe. « Pendant les périodes de mariage, lorsque nos frères de la diaspora sont là, ils achètent nos produits pour les offrir à leur retour en France. Mais le reste de l'année, c'est beaucoup plus creux », souligne-t-il. « Le plus difficile, c'est l'éducation, en tout cas pour les confitures. Ce n'est pas un produit qui fait partie des habitudes des Comoriens. Et pour ceux qui en consomment, le prix est une équation importante. Ce n'est pas simple de vendre le made in Comores », regrette-t-il.

Malgré ces obstacles, l'activité poursuit son chemin. Ses confitures sont notamment disponibles au camion-magasin situé devant l'AFG Banque, à Moroni, à Iroungoudjani ainsi qu'à l'hôtel Océan Voyage. Elles ont même traversé les frontières jusqu'à Marseille, où elles ont reçu des retours encourageants de la part de restaurateurs. L'équipe compte aujourd'hui cinq personnes, dont une actuellement en France. Si l'activité ne lui procure pas encore les revenus espérés, Saïd Hachim Ziad continue de la faire vivre en parallèle de son emploi.

El-Aniou Fatima

BIODIVERSITÉ

Les chercheurs comoriens réunis pour préserver le patrimoine naturel

Le Forum national sur la biodiversité marine et terrestre se tiendra du 20 au 22 octobre aux Comores. Lors d'une conférence de presse organisée lundi 12 octobre au Centre national de documentation et de recherche scientifique (CNDRS), les organisateurs ont présenté cette rencontre destinée à valoriser les travaux scientifiques et à renforcer la préservation du patrimoine naturel comorien.

Placée sous le thème « Connaissances, résilience et gouvernance durable pour les générations futures », cette rencontre réunira chercheurs, enseignants-chercheurs et acteurs locaux. L'objectif est de partager les connaissances acquises dans le pays et d'identifier des solutions pour mieux protéger les écosystèmes marins et terrestres. Organisé par le CNDRS et la Faculté des sciences et techniques, en collaboration avec l'ambassade de France en Union des Comores, le forum associe également l'Institut national de recherche pour l'agriculture, la pêche et l'environnement (INRAPE). La coopéra-

tion française, à travers le Service de coopération et d'action culturelle (SCAC), apporte son soutien à l'événement. Pour Toiwilou Mze Hamadi, directeur du CNDRS, le forum doit permettre de capitaliser les connaissances accumulées par les chercheurs et les enseignants-chercheurs comoriens. Il s'agit de faire de la biodiversité un vecteur de valorisation de la recherche scientifique nationale, en mettant en lumière les résultats obtenus dans le pays.

Dr Soulé Hamidou, doyen de la Faculté des sciences et techniques, insiste sur la place des chercheurs dans cette démarche. « Quand on parle de forum, c'est qu'on implique tous les chercheurs de haut niveau pour qu'ils nous montrent où ils en sont dans leurs recherches », explique-t-il. Les séances prévues permettront aux participants de présenter leurs méthodes et de confronter leurs approches afin de trouver des réponses aux défis de conservation. « Nos actions, c'est de permettre de trouver ensemble une solution de conservation », souligne-t-il. Coordinateur du forum, Nassuf Ahmed Abdou met en avant les dimensions scientifique, environne-

mentale et économique de la biodiversité comorienne. Selon lui, les populations doivent mieux connaître cette richesse naturelle pour pouvoir la valoriser et la préserver. Son exploitation durable représente également un potentiel de développement économique.

Les organisateurs souhaitent également associer les ONG et les associations engagées sur le terrain.

« Il y a des ONG et des associations qui travaillent avec les localités. Elles vont participer au forum et comprendre davantage les enjeux. Nous n'avons écarté personne, tout le monde est impliqué », indique Nassuf Ahmed Abdou. Les établissements scolaires et universitaires sont également concernés par cette initiative, qui vise à élargir le partage des connaissances au-delà du

milieu scientifique. Prévu sur trois jours, le forum ambitionne de renforcer le dialogue entre les institutions de recherche et les acteurs locaux. L'enjeu sera de transformer les connaissances scientifiques en leviers de conservation durable du patrimoine naturel comorien, au bénéfice des générations futures.

Mohamed Ali Nasra



EDUCATION :

Le premier baccalauréat agricole à Ngazidja

La Direction générale de l'enseignement technique, de la formation et de l'insertion professionnelle (DGETFIP) organisera, à partir du 17 octobre, un baccalauréat agricole à Ngazidja. Quatorze candidats issus de l'île sont concernés par cet examen, qui se déroulera sur deux semaines et comprendra des épreuves théoriques et pratiques.

Sous la tutelle du ministère de l'Éducation nationale, la DGETFIP s'apprête à organiser un baccalauréat agricole à Ngazidja. Selon son directeur général, Mohamed Tohir Abdourahim, cette initiative s'inscrit dans la vision du gouvernement et accompagne les orientations du ministère de l'Agriculture en faveur du développement du secteur agricole. Lors d'une conférence de presse tenue ce lundi 12 octobre, le directeur général a expliqué que cette initiative vise à renforcer les compétences des jeunes dans les domaines techniques et professionnels, conformément aux objectifs de développement du pays. « Notre mission, qui nous a été confiée, est de contribuer au développement du pays dans le domaine technique. Il faut

renforcer les compétences des jeunes dans l'enseignement technique, la formation et l'insertion professionnelle. Cela fait partie de la vision du chef de l'État », a déclaré Mohamed Tohir Abdourahim.

Il a également rappelé les efforts entrepris pour mettre en place et améliorer le fonctionnement de la DGETFIP. Selon lui, plusieurs réformes techniques et juridiques ont été engagées au sein de l'administration de cette direction. À la suite de ces changements, le chef de l'État a signé des décrets portant création d'établissements d'enseignement technique, de formation et d'insertion professionnelle. « Auparavant, il n'y avait que deux établissements techniques à Anjouan. Aujourd'hui, nous en comptons huit dans l'ensemble des îles », a-t-il précisé. Il a souligné que les élèves suivent un parcours de formation allant de la classe de seconde à la terminale. C'est dans ce cadre que la direction a décidé d'organiser ce baccalauréat agricole, auquel prendront part 14 candidats. Les épreuves porteront à la fois sur les connaissances théoriques et les compétences pratiques.

Mohamed Tohir Abdourahim a fait savoir que le



choix de l'agriculture comme première filière concernée par cet examen répond, aux orientations du ministère de l'Agriculture. Il a notamment rappelé que ce secteur constitue l'un des leviers du développement national, alors que le pays s'est engagé à atteindre l'auto-suffisance alimentaire. Et d'ajouter que, la DGETFIP entend diversifier ses offres de forma-

tion et favoriser l'insertion professionnelle des jeunes, notamment ceux qui ont abandonné l'école ou qui n'ont pas eu la possibilité de poursuivre leur scolarité. « Nous préparons également les jeunes qui ont abandonné l'école ou qui n'ont pas pu y aller. Comme je l'ai indiqué, nous disposons de huit établissements techniques couvrant différents domaines de la forma-

tion et de l'insertion professionnelle », a expliqué le directeur général. Ces établissements proposent notamment des formations dans l'artisanat, l'agriculture et l'élevage. L'objectif, est de permettre aux jeunes d'accéder à un emploi à l'issue de leur formation ou de créer leur propre entreprise.

Nassuf Ben Amad

AGRESSION SEXUELLE SUR UNE ENFANT DE 3 ANS :

Naiman Kamal condamné à 13 ans d'emprisonnement

Reconnu coupable d'agression sexuelle sur une enfant de 3 ans, Naiman Kamal, alias Sarkozy, a été condamné le 06 octobre dernier à 13 ans d'emprisonnement par la cour d'assises de Moroni. À l'audience, l'accusé a reconnu les faits, tandis que le très jeune âge de la victime a été au cœur des débats.

L'accusé âgé de 30 ans, a reconnu les faits devant la cour. Il a admis avoir commis des attouchements sexuels sur une enfant de 3 ans. Une reconnaissance qui n'a pas atténué la gravité des faits retenus contre lui. À la barre, Naiman Kamal a expliqué les circonstances de l'agression. Il vivait au domicile de la partie civile, sous le même toit que la victime. Il profitait de l'absence des parents pour passer à l'acte. « Je vivais chez eux, j'ai commis cet acte. J'ai frotté mon sexe sur les cuisses de l'enfant jusqu'à l'éjaculation. Je demande pardon », a-t-il déclaré devant la cour d'assises. Ses propos ont plongé la salle dans un silence pesant.

Lu par le greffier en début d'au-

dience, l'acte d'accusation détaillait les faits reprochés au prévenu. Celui-ci en a confirmé la matérialité. Tout au long des débats, l'âge de la victime, à peine 3 ans au moment des faits, a constitué un élément central de l'audience. Familles, curieux et professionnels du droit s'étaient massés dans la salle, marquée par l'émotion suscitée par cette affaire. Dans ses réquisitions, le ministère public a insisté sur la nécessité d'une peine exemplaire. Il a rappelé le devoir de la justice de protéger les enfants et de prévenir

de tels actes, particulièrement lorsqu'ils sont commis par une personne hébergée sous le même toit que la victime et bénéficiant de la confiance de sa famille.

Après plusieurs heures de délibération, qui se sont prolongées tard dans la nuit du 6 octobre, la cour d'assises de Moroni a déclaré Naiman Kamal coupable d'agression sexuelle sur une mineure de 3 ans. Elle l'a condamné à 13 ans d'emprisonnement. À l'énoncé du verdict, des sanglots ont retenti dans la salle d'audience. Présente en

nombre, la famille de la victime a accueilli la décision dans une vive émotion, tandis que le public suivait le dénouement de cette première affaire de la session. Ouverte le mardi 6 octobre, cette session de la cour d'assises de Moroni a attiré un public nombreux dès la première matinée. L'affluence témoigne de l'intérêt suscité par cette session, annoncée comme particulièrement chargée en affaires de mœurs.

El-Aniou Fatima



Tribunal de Moroni. (Photo d'illustration)

La Gazette des Comores
Fondateur et Directeur général
 Said Omar Allaoui
Directeur de la publication
 Elhad Said Omar
Rédactrice en chef
 Andjouza Abouheir
Secrétaire de rédaction
 Toufé Maecha
Rédaction
 Mohamed Youssouf
 Sanaa Chouzour
 A. Mmagaza
 M.I.M Abdou
 Nassuf Ben Amad
 Kamal Gamal Abdou
 Nabil Jaffar
 Riward
 A Bardraoui
 Mohamed Ali Nasra
 Hamdi Abdillahi Rahilie
 El-Aniou Fatima
 Aticki Ahmed Ismael
Mise en page
 Abdouchakour Aladi Nourou
Responsable commercial
 Mariama Mhoma
Documentation archiviste
 Hadidja Abdou
Photographe / Site Web
 Mohamed Said Hassane
Impression
 Graphica Imprimerie
www.lagazettedescomores.com
 Tel: 773 91 21/ 322 76 45

CARTOGRAPHIE NUMÉRIQUE :

Les Comores passent à la cartographie numérique

À l'approche du prochain recensement général de la population, l'INSEED se dote d'un laboratoire de cartographie numérique destiné à moderniser la collecte des données et à améliorer la connaissance du territoire national. Grâce aux tablettes, aux images satellitaires et aux outils de systèmes d'information géographique, cette nouvelle infrastructure doit permettre de gagner en précision et en rapidité. Mais pour réussir cette transition, l'institution compte aussi sur l'engagement de l'État et la sensibilisation de la population.

La cartographie comorienne s'apprête à tourner une page. Pendant longtemps, les opérations de terrain reposaient sur des cartes imprimées et des documents papier, que les agents devaient emporter lors de leurs déplacements. Avec la mise en place d'un laboratoire de cartographie numérique au sein de l'Institut National de la Statistique et des Etudes économiques et Démographiques (INSEED), cette méthode est appelée à évoluer profondément. L'objectif est de cartographier et de numériser l'ensemble du territoire national. Désormais, les agents pourront s'appuyer sur des tablettes pour collecter les informations directement sur le terrain. Une évolution qui ne concerne pas seulement les outils de travail mais elle doit aussi transformer la manière dont les données sont suivies, traitées et exploitées.

« Jusqu'ici, les équipes devaient attendre le retour des données du terrain pour commencer leur analyse. Avec la cartographie numérique, ce délai devrait considérablement diminuer. Les responsables pour-

ront suivre les opérations au fur et à mesure de leur déroulement et mieux apprécier le travail effectué par les agents », explique le chef de division du département de la cartographie du RGPH5, Ibrahim Moussa. Cette évolution représente un changement important pour les équipes de l'INSEED. En permettant de repérer plus rapidement les difficultés et les éventuelles omissions, le dispositif doit faciliter le suivi des activités et renforcer la fiabilité des informations recueillies. Le gain de temps constitue également un enjeu majeur. Là où l'exploitation des données pouvait prendre plusieurs semaines, voire plusieurs mois, les nouveaux outils doivent permettre d'obtenir des résultats plus rapidement et de disposer d'informations géographiques plus précises.

Un outil essentiel pour le prochain recensement

Pour accompagner cette transformation, l'INSEED a pu acquérir des logiciels spécialisés dans les systèmes d'information géographique (SIG), grâce à un financement de la Banque mondiale à travers le projet STATCAP. Parmi les outils cités figure ArcGIS Pro, développé par Esri et destiné notamment à la production, à la gestion et à l'analyse des données géographiques. L'appui ne se limite pas à l'acquisition des logiciels. Des formations ont également été organisées afin de permettre aux équipes de se familiariser avec ces nouveaux outils et de mieux les intégrer dans leurs activités. Pour l'institution, cet investissement doit contribuer à renforcer les capacités nationales en matière de cartographie et à préparer les prochaines opérations statistiques. Car au-delà de la modernisation des équipements,

c'est toute une méthode de travail qui est appelée à changer.

« Le nouveau laboratoire devrait jouer un rôle central dans la préparation du prochain recensement général de la population. La cartographie constitue en effet une étape déterminante. Elle permet de délimiter les zones à couvrir, de repérer les ménages et d'organiser le travail des agents chargés du dénombrement. Avec les outils numériques, les équipes pourront mieux suivre les secteurs visités et identifier ceux qui restent à couvrir. Chaque ménage recensé pourra être localisé dans le dispositif cartographique, ce qui facilitera les contrôles et réduira les risques d'oubli ou de double comptage », précise-t-il.

L'enjeu est de disposer d'une vision plus précise du terrain avant même le lancement du dénombrement. La cartographie ne sera donc plus seulement un support utilisé par les agents pendant leurs déplacements mais elle deviendra un outil de suivi de l'ensemble de l'opération. « Cette transition marque aussi une rupture avec les anciennes pratiques fondées sur le papier. Pour l'INSEED, le passage au numérique doit désormais s'inscrire dans la durée et servir aux différentes opérations statistiques à venir ».

La sensibilisation, un défi à ne pas négliger

Si les outils techniques sont désormais au cœur de cette modernisation, leur efficacité dépendra aussi de la participation de la population. La réussite d'une opération de recensement repose sur la capacité des agents à accéder aux ménages, mais également sur la compréhension, par les habitants, de l'importance des informations recueillies. Par rapport à la sensibilisation, le chef du département de la sensibili-



sation, le chef du département de la sensibilisation et communication du RGPH-5 a déjà élaboré un document stratégique qui montre toutes les activités qui vont se faire au niveau de la sensibilisation. « On a élaboré un chronogramme d'activité, mais par rapport à la sensibilisation du RGPH pilote, nous avons 50 ZD à faire la sensibilisation pour le recensement. Au niveau de Mohéli, il y a 10 ZD, au niveau d'Anjouan, il y a 15 ZD et au niveau de Ngazidja, il y a 25 ZD. Donc maintenant nous voulons sensibiliser les zones d'intervention sur le recensement pilote », montre Achrafi Mbechezi.

Ce dernier a déjà élaboré un chronogramme pour faire la sensibilisation au niveau de ces 50T. selon lui, ils vont voir les autorités locales qui sont les préfets, les maires et les chefs de localité et ils ont prévu de commencer cette sensibilisation avant la descente des agents cartographes censé descendre sur le terrain au mois de novembre. « Il faut sensibiliser les chefs de localité avant que les agents cartographes

descendent sur terrain. Comme ça, ces derniers seront au courant de cette opération. Donc normalement la sensibilisation doit se faire même quatre jours avant la descente des agents cartographes. Si on veut faire la sensibilisation maintenant, la population va oublier car nous savons tous que les Comoriens oublient vite. Donc nous voulons être vraiment au rendez-vous ».

Concernant les moyens logistiques et financiers, le chef de division en charge de la communication et de la sensibilisation que cette partie n'est pas pris en charge par le Banque Mondiale. « Nous n'avons pas les moyens nécessaires pour faire cette sensibilisation, mais nous faire avec les moyens de bord. C'est le gouvernement comorien qui a pris la charge de la sensibilisation, mais malheureusement jusqu'à présent, l'État n'a pas encore répondu à notre besoin. Donc maintenant on essaie de voir comment on va faire la sensibilisation en attendant la part du gouvernement ».

Ibnou M. Abdou

PORT DE BANGOMA :

Les travaux exécutés à 70%, selon le ministère des transports

Une délégation gouvernementale conduite par Fatima Ahamada, ministre de la promotion du genre, assurant l'intérim de la ministre des Transports maritime et aérien, Yasmine Hassane Alfeine, s'est rendue ce dimanche 11 octobre sur le chan-

tier du port de Bangoma, à Mohéli. Accompagnée du secrétaire général du ministère des Transports, Djinti Ahamada, elle a évalué l'état d'avancement des travaux, estimé à environ 70 % des objectifs fixés par le ministère. La délégation a également visité

la carrière de Domoni, où sont extraites les roches destinées à la construction des ouvrages portuaires.

Cette visite de suivi intervient environ un mois et demi après l'octroi d'une autori-

sation provisoire concernant le transport des enrochements nécessaires à la réalisation du projet. Sur place, les responsables ont échangé avec les techniciens et les équipes chargées du chantier afin de s'informer des progrès accomplis et des contraintes rencontrées sur le terrain. À l'issue de cette descente, le secrétaire général du ministère des Transports, Djinti Ahamada, s'est déclaré satisfait de l'évolution des travaux, tout en reconnaissant que les objectifs ne sont pas encore entièrement atteints. « Nous sommes satisfaits, car les objectifs que nous nous étions fixés sont atteints à environ 70 %. Lorsque nous constatons les travaux réalisés, les remblais en cours et le transport des enrochements, nous voyons que le chantier avance », a-t-il expliqué.

Le responsable a également insisté sur l'importance que revêt ce projet pour les autorités nationales. Selon lui, le ministère entend maintenir un suivi régulier du chantier afin d'encourager les équipes à

poursuivre les travaux et à respecter les objectifs fixés. « Ce projet tient à cœur au chef de l'État et à son gouvernement, particulièrement au ministère des Transports maritime et aérien. Nous comptons revenir régulièrement à Mohéli pour suivre son évolution et veiller à sa réalisation », a affirmé Djinti Ahamada.

La visite s'est poursuivie à la carrière de Domoni, où sont extraites les roches qui serviront à fabriquer les blocs nécessaires aux ouvrages portuaires. Cette étape constitue un maillon important de la chaîne d'approvisionnement du chantier. La construction du port de Bangoma représente un projet structurant pour Mohéli, notamment pour l'amélioration des infrastructures maritimes et des conditions de transport. Reste désormais à transformer cette progression annoncée en résultats concrets, jusqu'à l'achèvement des travaux.

Riwad



JEUX DES ÎLES 2027 :

L'ARTOI satisfaite de sa mission aux Comores

Après cinq jours de rencontres institutionnelles, de travaux et de visites de terrain, la délégation de l'Association des radios et télévisions de l'océan Indien (ARTOI) a quitté Moroni samedi 10 octobre dernier. Lors d'une conférence de presse organisée la veille au siège de l'ORTC, sa présidente, Valérie Filain, a exprimé sa satisfaction au terme de cette mission consacrée notamment à la préparation de la couverture audiovisuelle des Jeux des Îles de l'océan Indien de 2027.

La préparation médiatique des Jeux des Îles de l'océan Indien de 2027 a franchi une nouvelle étape avec la visite de l'ARTOI aux Comores. Réunie à Moroni du 5 au 10 octobre, la délégation régionale a multiplié les échanges avec les responsables institutionnels et les visites des infrastructures appelées à accueillir cette grande compétition sportive. Avant son départ, elle a dressé un bilan positif de son séjour, lors d'une rencontre avec la presse à l'Office de radio et télévision des Comores (ORTC). À la tête de la

délégation, Valérie Filain, présidente de l'ARTOI et directrice régionale de Réunion La 1ère, a notamment souligné l'importance des préparatifs engagés pour les Jeux. Elle a exprimé l'espoir de voir les Comores accueillir une compétition réussie, accompagnée d'un dispositif audiovisuel à la hauteur des attentes régionales. Cette visite devait ainsi permettre d'évaluer les besoins techniques et de consolider la coopération entre les médias de l'océan Indien.

Le séjour a débuté par l'arrivée des premiers représentants de l'association, lundi 5 octobre, avant la tenue de son Assemblée générale, mardi 6 octobre, au siège de l'ORTC. Les échanges ont porté sur le fonctionnement de l'organisation et les perspectives de collaboration entre les radios et télévisions membres. Mohamed Lihouma, qui assure le secrétariat de l'ARTOI, a pris part à ces travaux consacrés au renforcement des liens entre les médias de la région. La délégation a ensuite poursuivi son programme par une série d'audiences auprès des autorités comoriennes, notamment les ministres des Télécommunications



et de l'Information, le gouvernorat de Ngazidja ainsi que le président du Comité olympique et sportif des îles Comores (COSIC), Ibrahim Mzé Mohamed. Ces rencontres ont permis d'aborder les enjeux de connectivité, de coordination et d'accompagnement institutionnel nécessaires à la retransmission des épreuves.

Sur le terrain, les membres de l'ARTOI ont visité plusieurs infrastructures stratégiques, notamment le chantier de Mitsoudjé, le Village des Jeux à Moindzaza-Djoumbé et

le stade omnisports de Malouzini. Cette tournée leur a permis d'apprécier l'état d'avancement des travaux et d'anticiper les besoins des équipes de production audiovisuelle. Pour clôturer sa mission, samedi matin, la délégation s'est rendue au Centre hospitalier universitaire El-Maarouf. Impressionnée par l'évolution du projet, Valérie Filain a déclaré : « C'est un pas de géant qui a été franchi. La structure, l'architecture, tout cela est impressionnant. » Elle a également rappelé l'importance de cet établissement

pour la prise en charge sanitaire des sportifs et de la population. Au terme de cette visite, l'ARTOI repart avec une meilleure connaissance des infrastructures et des défis à relever. Les échanges engagés avec les partenaires comoriens doivent désormais contribuer à préparer une couverture audiovisuelle coordonnée et à donner aux Jeux des Îles de 2027 le rayonnement régional attendu.

Ibnou M. Abdou

INTERVIEW

ACCF : Quand les guéries deviennent psychologues

Quand tombe le diagnostic d'un cancer du sein ou du col de l'utérus, c'est une profonde détresse. Comment accompagner ces femmes dans cette souffrance quand voir un psychologue est un luxe plus ou moins inaccessible ? C'est tout l'enjeu de l'association comorienne de lutte contre le cancer féminin (ACCF). Faute de structure psychologique formelle, l'association se sert d'un modèle de résilience basé sur la solidarité. Sa présidente, Zahara Abdallah, nous explique un dispositif de pair-aidance qui pallie l'urgence, entre isolement, précarité et même besoin de spiritualité. Interview.

Question : Concrètement, comment se fait la prise en charge psychologique après l'annonce du diagnostic au sein de l'ACCF ?

Zahara Abdallah : On peut dire qu'on n'a pas de structure formelle mise en place. Mais comme nous avons au sein de l'association des malades guéries, pour nous ce sont les meilleures qui puissent jouer le rôle de psychologues. Quand on vient de dépister une femme, pour un cancer du sein par exemple, la première chose que nous faisons, c'est de la mettre en contact avec l'une de nos anciennes patientes. Pour discuter, pour lui expliquer, pour lui donner de l'espoir, parce que ce sont des personnes qui ont traversé les mêmes épreuves. Pour

les malades en cours de traitement, je fais la même chose. On les met en relation pour expliquer les stades de la chimiothérapie, la radiothérapie, les examens de biologie, tout ce qu'on va leur faire pendant leur séjour. Nos malades partent à Madagascar ou à Dar es Salam, ce ne sont pas les mêmes traitements, pas tout à fait la même procédure, mais c'est presque pareil. L'essentiel est de leur expliquer que c'est un traitement qui est bon, qui nécessite beaucoup de courage, de patience, et aussi de prier Dieu pour qu'il les accompagne dans ces moments très difficiles.

Question : Quelles sont les principales difficultés psychologiques observées et vos propres obstacles pour assurer cet accompagnement ?

Z.A : Au-delà de l'isolement, la précarité financière rend la situation encore plus lourde à porter. La dernière fois, j'ai été appelée en pleine nuit par une patiente en grande détresse. Son mari était rentré aux Comores pour préparer la rentrée des enfants, elle se retrouvait seule, enfermée entre quatre murs, en larmes. J'ai alors contacté l'une de nos patientes aujourd'hui guérie et je lui ai transmis son numéro. Elle a pris le relais avec beaucoup de bienveillance, en l'appelant régulièrement pendant plusieurs semaines. Dans les cas très graves, en stade

terminal, nous faisons appel à notre Fundi Hadidja. C'est une femme religieuse qui prêche à Moroni. Nous allons ensemble au chevet de la malade. Son soutien va bien au-delà d'une simple présence. Elle prie avec elle, la conseille, la reconforte en parlant de la famille et aborde avec douceur la question de la mort à la lumière de notre foi musulmane. Pour nous, dans notre culture et notre vécu de musulmans, cette dimension est essentielle.

Sur le plan professionnel, nous avons aussi bénéficié d'une mission de Douleurs Sans Frontières pour une formation en soins palliatifs. Nous sommes également appuyées par la Coach Batouli Tadjidine, qui intervient à distance comme en présentiel. Mais le principal obstacle reste financier. Une séance chez le psychologue coûte 10 000 francs, et toutes ne bénéficient pas d'une assurance maladie. Elles ont besoin d'argent pour l'ensemble de leur parcours de soins, et c'est une grosse charge.

Question : Que faudrait-il renforcer pour une meilleure prise en charge à long terme ?

Z.A : Nous nous disons souvent qu'il n'y a pas de meilleur soutien qu'une ancienne patiente qui a elle-même traversé des moments difficiles et qui est aujourd'hui guérie. Mais nous en avons conscience, cela ne suffit pas : ce ne sont pas des



professionnelles à proprement parler. À ce jour, l'ACCF ne dispose ni de locaux propres ni de financements suffisants. Parmi nos objectifs, dès que nous aurons un local et des moyens plus stables, c'est de structurer un dispositif d'accompa-

gnement psychologique digne et accessible pour les patientes, afin que le coût du suivi ne repose plus intégralement sur elles.

Propos recueillis par Hamdi Abdillahi Rahilie

OPINION

Réflexion : contre le bannissement et pour la primauté des lois de républicaines

Aux Comores, notre identité et notre vivre-ensemble reposent sur une dualité historique : d'un côté, le Mila na Ntsi, ensemble de coutumes, de valeurs et de traditions qui ont longtemps structuré nos villages et maintenu la cohésion sociale ; de l'autre, les lois écrites de la République et la justice institutionnelle, garantes de l'État de droit et de la citoyenneté.

Pendant des générations, alors que le pays ne disposait pas de codes juridiques modernes écrits, la coutume a joué un rôle irremplaçable. Elle encadrait la vie quotidienne, apaisait les tensions et sanctionnait les écarts. Mais aujourd'hui, force est de constater une dérive inquiétante : l'utilisation de la justice coutumière pour pénaliser des infractions, trancher des litiges complexes ou infliger des peines d'un autre âge, comme le bannissement « ndo houlapva mdrou ».

Récemment encore, un différend familial lié à des propos diffamatoires s'est conclu par l'exclusion et le bannissement de l'une des parties. Cet événement, loin d'être un cas isolé, doit interroger notre conscience collective. Peut-on encore, au XXI^e siècle, bannir un compatriote de son village ou de sa communauté au nom de la coutume ?

Le premier danger de la justice coutu-

mière réside dans son absence de codification écrite. En droit pénal moderne, un principe fondamental protège chaque citoyen : « Pas de crime, pas de peine sans loi ». Une infraction et sa sanction doivent être clairement définies par un texte de loi rédigé et publié au préalable. La coutume, quant à elle, repose sur une tradition orale dont les interprétations varient d'une région à l'autre, voire d'un village à l'autre. Lorsqu'une assemblée villageoise ou un conseil de notables prononce une sanction, qu'il s'agisse d'une amende coutumière ou d'un bannissement, la décision est trop souvent prise sous le coup de l'émotion collective, de la pression sociale ou de rapports de force locaux. Où sont alors la présomption d'innocence, les droits de la défense, l'accès à un avocat et la possibilité de faire appel devant une instance impartiale ?

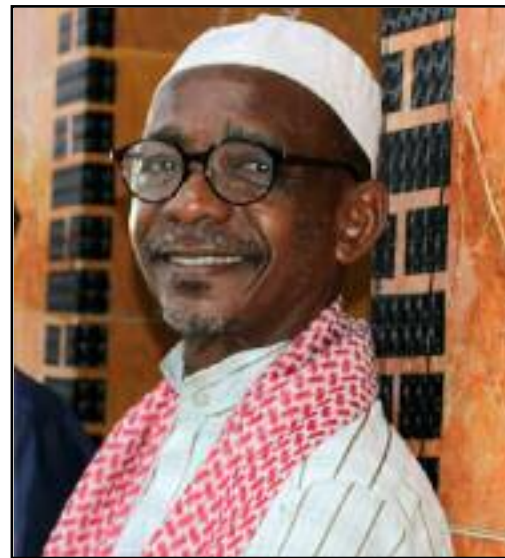
Si la diffamation est une faute condamnable par le Code pénal comorien qui prévoit des procédures d'enquête, des preuves contradictoires et des réparations légales, le bannissement constitue une violation flagrante des libertés fondamentales garanties par notre Constitution et par les conventions internationales ratifiées par les Comores.

Priver un individu de son foyer, de ses terres, de sa famille et de sa communau-

té au nom de la coutume est une peine dégradante et disproportionnée. Elle n'apaise pas le conflit ; elle crée des traumatismes profonds, déchire des familles et entretient des rancœurs intergénérationnelles.

Dans une République, le pouvoir de punir et de rendre la justice appartient exclusivement aux institutions de l'État telles la police, la gendarmerie et les tribunaux. Laisser des instances coutumières s'ériger en tribunaux parallèles affaiblit l'autorité de l'État et morcelle le pays en autant de juridictions qu'il y a de localités. Reconnaître la primauté des lois républicaines ne signifie pas rejeter notre héritage culturel ni mépriser nos notables et nos sages. Le Mila na Ntsi conserve une valeur inestimable, mais son rôle doit se limiter à la médiation, la conciliation et la recherche du pardon, dans le respect strict des lois de la République.

Chers compatriotes, notables, cadres-intellectuels, jeunes et sages de nos villes et villages, l'avenir des Comores dépend de notre capacité à construire un État de droit solide où chaque citoyen, quel que soit son statut ou sa famille, est égal devant la loi. Devant un litige ou une offense, aussi grave soit-elle, ayons le réflexe républicain. Saisissons la justice de notre pays. Laissons à la coutume le



noble rôle de rassembler et de réconcilier, mais refusons qu'elle serve de prétexte à l'arbitraire, à la mise au ban et à la justice expéditive. C'est à ce prix seulement que nous préserverons à la fois notre cohésion sociale et la dignité de chaque Comorien.

MOHAMED DJALIM ALI

Enseignant-chercheur à la retraite et consultant indépendant



UNION DES COMORES

Unité - Solidarité - Développement

SOCIÉTÉ NATIONALE DE L'ÉLECTRICITÉ DES COMORES



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Arrêt définitif des recharges des compteurs à disque, PP1 et PP2 à compter du 1er novembre 2026

Dans le cadre de la modernisation de ses services et de l'amélioration de la gestion de la distribution de l'électricité, la Société Nationale d'Électricité des Comores (SONELEC) informe l'ensemble de sa clientèle que les recharges des compteurs à disque, PP1 et PP2 seront définitivement arrêtées à compter du 1er novembre 2026.

À cet effet, tous les clients disposant encore de ces anciens modèles de compteurs sont invités à procéder à leur remplacement par un compteur de nouvelle génération STS, **au plus tard le 31 octobre 2026**.

Passé ce délai, il ne sera plus possible d'effectuer des recharges sur les compteurs concernés. La SONELEC encourage donc ses abonnés à entreprendre les démarches nécessaires dès maintenant afin d'éviter tout désagrément ou toute interruption de leur alimentation électrique.

Pour effectuer leur demande de remplacement, les clients concernés peuvent se rapprocher des agences SONELEC de Foubouni, Mbeni, Mitsamihouli, Mitsoudjé et de la Centrale de Volo-Volo.

Cette opération s'inscrit dans la volonté de la SONELEC de moderniser ses équipements, d'améliorer la qualité de ses services et d'offrir à sa clientèle un système de comptage plus performant et adapté aux évolutions du secteur de l'électricité.

La SONELEC compte sur la compréhension et la collaboration de l'ensemble de ses clients pour assurer une transition dans les meilleures conditions.

La SONELEC rappelle que le 31 octobre 2026 constitue le dernier délai pour remplacer les anciens compteurs. N'attendez pas les derniers jours pour effectuer vos démarches.

SONELEC – L'énergie au service de tous.

Fait à Moroni, le 12 octobre 2026

La Direction Générale